

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 6 juillet 2023



Mobilité

## La Via Allier : le Véloroute de l'Auvergne en cours de réalisation sur le territoire de Moulins Communauté

*La Via Allier emmène les cyclistes de tous horizons dans un voyage ressourçant. 455 km à vélo vers le sud pour remonter en douceur le cours de la rivière. De la confluence avec la Loire à Nevers jusqu'en haut des Gorges de l'Allier, tout près de la source, la Via Allier égrène ses grands paysages, ses ambiances uniques et ses rencontres avec l'identité auvergnate. Une véritable traversée de l'Auvergne à vélo le long de sa plus grande rivière.*



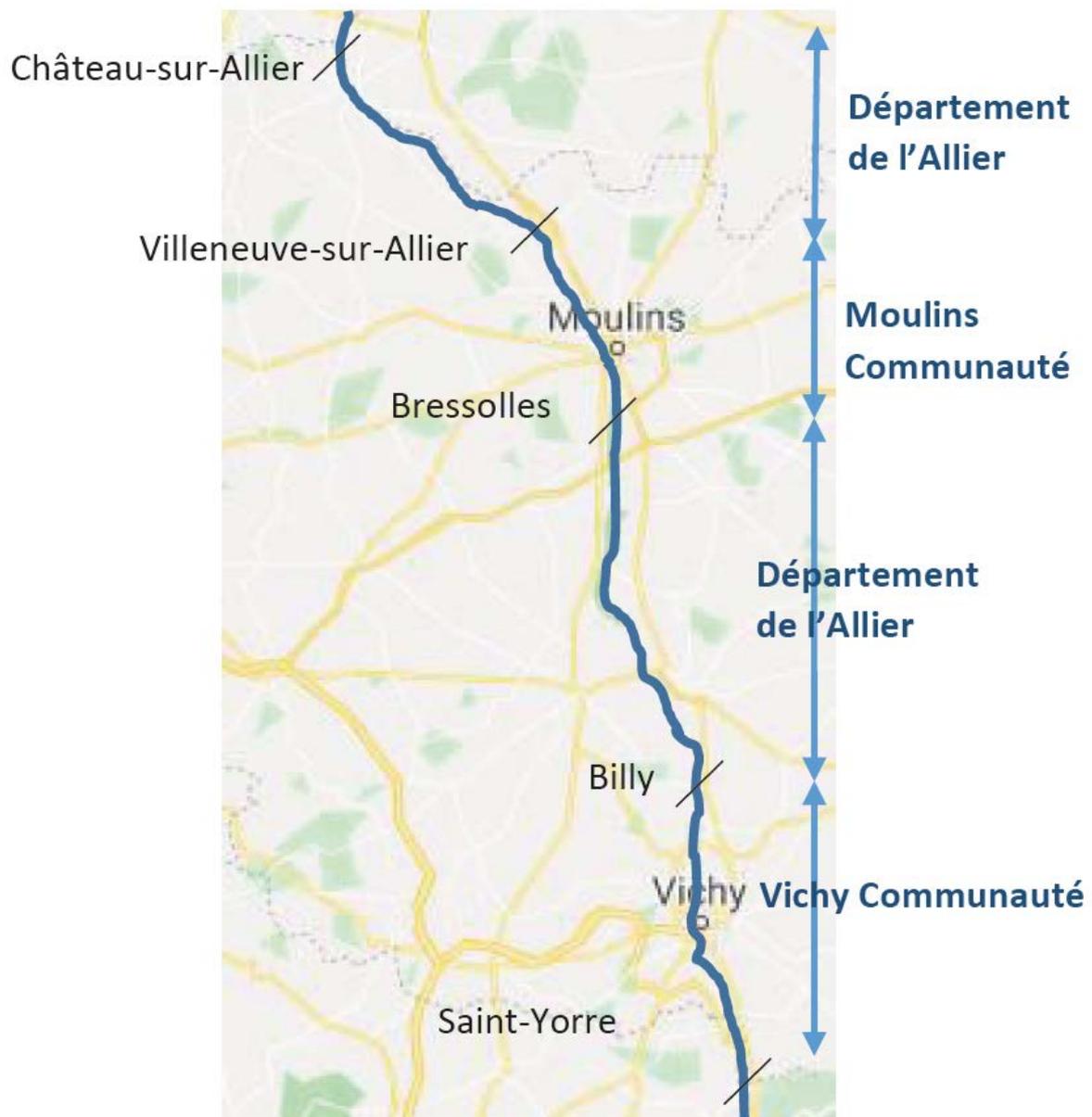
Crédit photo : Alba photographie / Auvergne Rhône Alpes Tourisme

La Via Allier est un tronçon de la véloroute existante V70 et un élément important du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (SN3V) car elle permet notamment les connexions avec les itinéraires suivants : la Loire à Vélo (EV6), la Méditerranée à Vélo (EV8) ou encore la Via Fluvia (V73).

Le projet de la Via Allier est portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a coordonné un réseaux de partenaires institutionnels dont l'objectif commun est de recréer une cohérence et une unité dans l'itinéraire, mais également de reconnecter les utilisateurs à la rivière Allier.

Moulins Communauté fait partie de ces partenaires et souhaite à son tour substituer la véloroute actuelle par une véritable voie verte, infrastructure en site propre, au plus près de la rivière Allier.

L'aménagement de la Via Allier dans le département est réparti sur différents territoires :



Sur le territoire de Moulins Communauté, le projet s'étend sur environ 25 km. Actuellement, seule la partie urbaine reliant Chavennes à Avermes au quartier des Taillables à Bressolles est en cours de réalisation, soit une section de près de 9 km.

**Les principaux objectifs de ce projet sont :**

- de proposer un itinéraire cohérent et de grande qualité dans la continuité des projets menés par le Conseil Départemental de l'Allier pour faciliter les liaisons cycles à l'échelle de l'agglomération et assurer la continuité de circulation avec le reste des berges d'Allier réaménagées ;
- de dynamiser les usages du vélo en facilitant les déplacements quotidiens et les usages touristiques ;
- d'assurer un parcours sécurisé, confortable et accessible au plus grand nombre ;
- de faire découvrir les berges de l'Allier en valorisant les différentes séquences paysagères traversées et assurer l'intégration paysagère du parcours ;
- de faire participer la Via Allier à la sensibilisation et à la redécouverte du patrimoine naturel du val d'Allier ;
- de mettre en valeur les sites naturels ou patrimoniaux remarquables rencontrés ou traversés, par un produit touristique facilement identifiable, en faisant de la Via Allier un outil de développement territorial.

***Le respect de l'environnement***

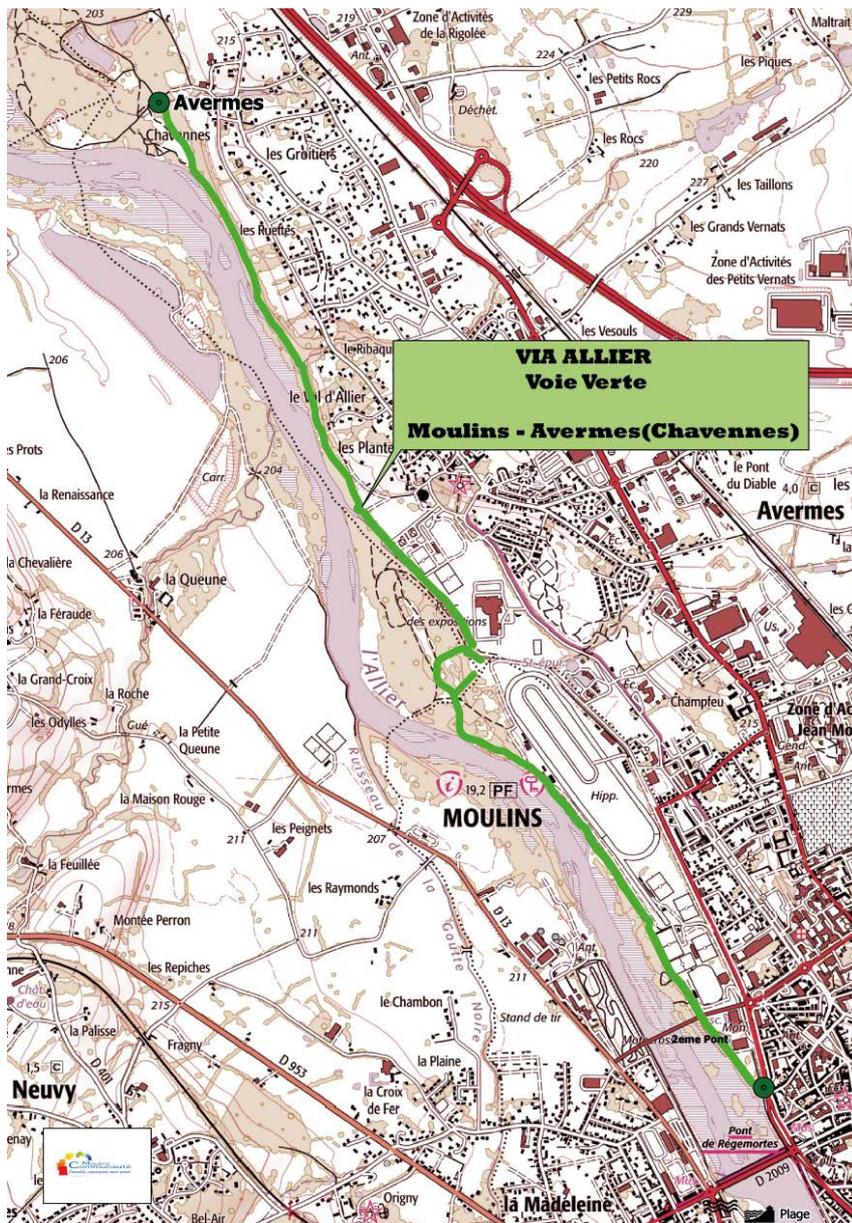
Dans le respect de la réglementation, après accord environnemental, ce projet s'inscrit dans un objectif de préservation des espaces naturels. La collectivité veille spécifiquement à intégrer ce projet dans le respect de cette zone naturelle.

***Quatre communes de l'agglomération sont traversées par la Via Allier***

La Via Allier traverse Avermes, Neuvy, Moulins et Bressolles, du Nord au Sud, sur le territoire de Moulins Communauté.

A **Avermes**, l'aménagement de la Via Allier démarre dans la zone agricole de Chavennes, dans une zone du domaine public fluviale. Ce point de départ sera aménagé depuis un parking permettant un accès aux véhicules et du stationnement. L'itinéraire suit le lit inondable de l'Allier pour rejoindre les abords du Parc des expositions d'Avermes, toujours en limite du domaine public fluvial.

Sur cette commune, le tronçon réaménagé représente environ 3 km.



La commune de **Neuvy** est concernée par le projet de la Via Allier du fait de la présence d'une parcelle communale en rive droite de l'Allier. Le projet prévoit la requalification d'environ 450 mètres sur cette parcelle pour la remise en état d'une piste cyclable d'une largeur de 3.5 mètres.

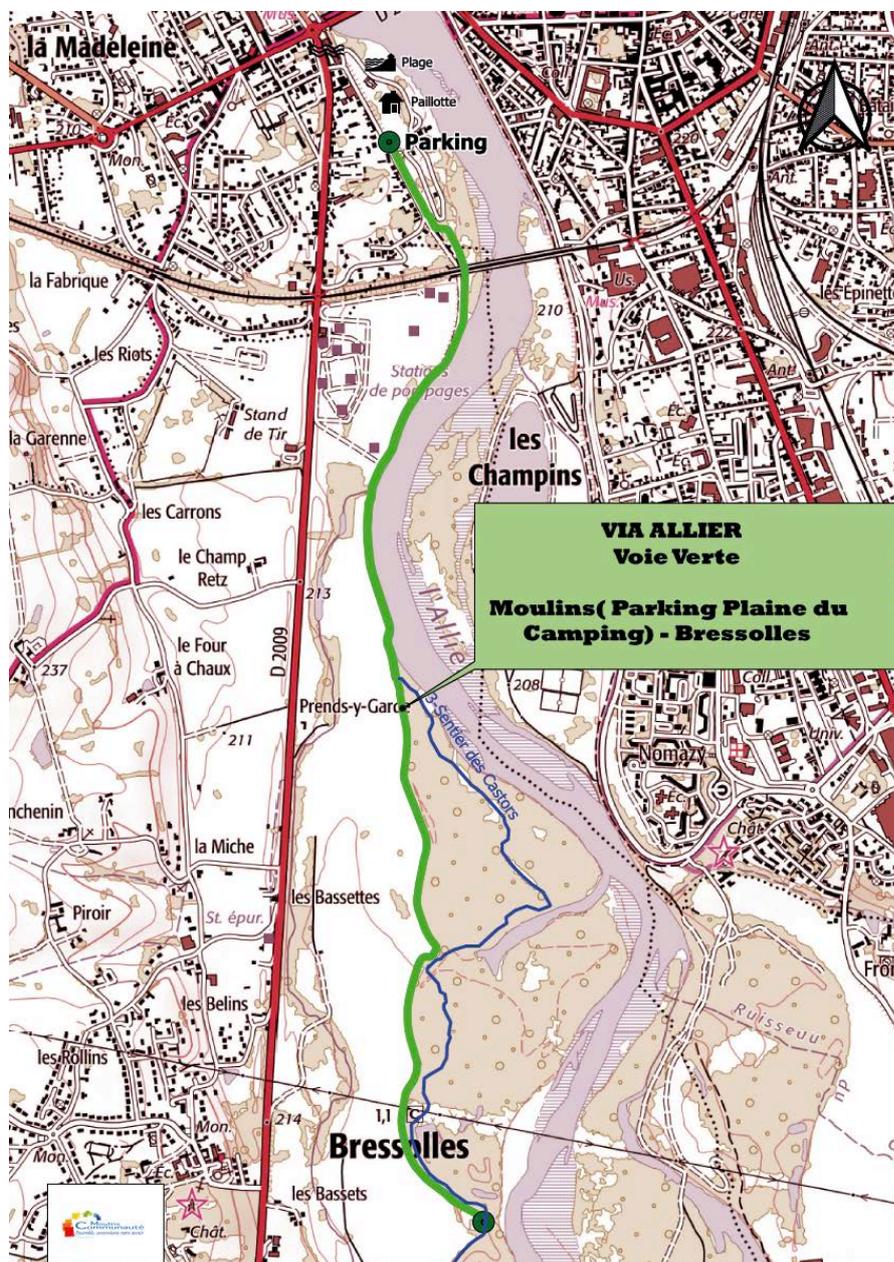
L'itinéraire cyclable se poursuit à **Moulines** en bord de berges. Il longe l'hippodrome, puis les stades et le centre aqualudique l'Ovive. Il passe derrière le Palais des Sports pour rejoindre la piste cyclable de la levée rue Félix Mathé. Ce tronçon représente environ 2,2 km. Il sera intégré avec les aménagements de Berges prévus entre le deuxième pont et le pont Régemortes.

L'itinéraire rejoint alors le pont Régemortes et le traverse pour se poursuivre en rive ouest. Sur cette partie d'un kilomètre, les pistes cyclables existantes permettent de rejoindre le reste des aménagements au sud.

En rive ouest toujours, après avoir longé la Maison de la Rivière et être descendu sur les berges, les aménagements reprennent en longeant l'aire de camping-car municipal sur 470 mètres puis passe sous le pont de Fer pour rejoindre **Bressolles**.

Après le Pont de fer, l'itinéraire se poursuit en longeant, par l'est, la station de pompage de la Madeleine pour rejoindre la promenade piétonne actuelle des bords d'Allier et poursuivre le trajet entre l'Allier et les parcelles agricoles du lieu-dit *Prends-y-garde* de Bressolles, où prend fin le projet.

Sur la commune de Bressolles les aménagements représentent un tronçon d'environ 3 km.



### ***Un projet d'un montant de 3 millions d'euros***

Moulins Communauté a entrepris pour la Via Allier la création d'une voie à mobilité douce d'une largeur moyenne de 3,50 m, sur une section aménagée de près de 9 km, à partir de voiries et de chemins existants. Un sablé stabilisé, matériau naturel, sera utilisé sur les parties en bordure de rivière tandis qu'un matériau drainant sera proposé pour réaliser des voies plus roulantes.

Après visite d'un écologue - expert des écosystèmes - les travaux ont débuté sur le secteur entre Isléa à Avermes et la construction du nouveau pont à Moulins, un secteur moins sensible d'un point de vue écologique sur des chemins déjà existants avec peu de traitement de végétation.

Avec une fréquentation en hausse des berges de l'Allier, Moulins Communauté a souhaité procéder au contrôle de quelques arbres jugés dangereux pour les usagers. Aucune espèce protégée n'ayant été détectée, il a été procédé à des coupes sélectives de quelques sujets.

Les travaux portent aujourd'hui essentiellement sur le nettoyage des voies existantes, la réalisation de terrassements des structures et celle des revêtements. Ils sont réalisés par l'entreprise Eurovia.

Fin août, interviendront ensuite les travaux sur les secteurs sensibles de boisement alluvial sur la partie d'Avermes entre Chavennes et Isléa et sur la deuxième partie reliant la plaine du camping à Bressoles. Ils comprendront l'abattage et l'élagage d'arbres. Ces travaux seront réalisés après le passage d'un spécialiste des espèces protégées et n'interviendront que pour la stricte sécurité des usagers. Certains arbres seront conservés en « chandelles » c'est-à-dire coupés à 2 mètres de hauteur afin de conserver la faune à l'intérieur.

Ces travaux menés par Eurovia permettront eux-aussi de pratiquer le nettoyage des voies existantes, la réalisation de terrassements des structures et celle des revêtements.

Des travaux de clôture, plantations d'arbres et arbustes, pose de mobilier seront également réalisés par l'entreprise IDVERDE.

**Le coût de ces travaux pour la Via Allier s'élève à 3 000 000 € HT, financés par l'Europe à hauteur de 1 500 000 €, la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 300 000 € et le Département de l'Allier à hauteur de 600 000 €.**

**Pour tout connaître de la Via Allier, rendez-vous sur le site internet :**

**[www.via-allier.com](http://www.via-allier.com)**

---

Contacts presse :

**Damien Thieuleux**, Directeur de Cabinet de Moulins Communauté,  
T 04 70 48 50 25, [d.thieuleux@agglo-moulins.fr](mailto:d.thieuleux@agglo-moulins.fr)

**Fabienne Chartoire**, Directrice de la communication de Moulins Communauté  
T 04 70 48 54 68 [f.chartoire@agglo-moulins.fr](mailto:f.chartoire@agglo-moulins.fr)